

KAZURANGWA Frédéric

Comptabilité

31-12-1988

Doc 11  
909 20

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 35.840

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Trente cinq mille huit cent quarante FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation : M. NAHU Rwanda, pour Restitution Boureaux n° 12/88 du 11.07.88

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Supprimer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 525 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique : (Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement





ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 13 080

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre la somme de (en toutes lettres) Treize Mille quatre vingt Fwu

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M SOCOBIBO B.P 733 KIGALI pour Restitution deuanes du 5 Dec 1988.

0 f 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 525 du 31-12-88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 6.879.081

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre.

la somme de (en toutes lettres) Six millions huit cent soixante dix neuf mille quatre vingt et un FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Entupise USENGIMANA Richard c/o BK 4703/60 pour Acompte n° 16 du 23 Sept. 1988 et facture n° 187/88 du 23 Novembre 1988

OP 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / -titure

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989 L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric Directeur de l'ordonnancement

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 2.927.570

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Deux millions neuf cent vingt sept mille cinq cent soixante dix.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. Tapanis MUHIRWA Antoinc c/o cpte n° 14498 RW pour factures n° 44/88 du 9.11.88 et n° 37/88 du 18.10.88 B.C.R. 0-p-36 du 11.1.89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric Directeur de l'ordonnancement



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 4.581.400

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.001 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Quatre millions cinq cent quatre-vingt et un mille quatre cent FCU.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M AMEGERWA cpte n° 4138/76 B.C.R. pour Factures n° 053/88 du 13 Octobre 1988, 050/88 du 13 octobre et 051/88 du 13 Octobre 1988. 0-P-36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
écriture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 2 794.630

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre.

la somme de (en toutes lettres) Deux millions sept cent quatre vingt quatorze mille six cent trente FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Ets KARAMIRA Emduald cpte n° 6316/UBCR pour factures n° 0156/88 du 15.11.88 et n° 0155/88 du 15.11.88.

O.P. 36 du 11.1.89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Supprimer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989 L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric Directeur de l'ordonnancement



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 2 263 040

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 3000R des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de (en toutes lettres) Deux millions deux cent soixante trois mille quarante FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. MUKIKA Edouard cpte BCR n° 6933/46 pour factures n° 314/88 du 13/11/88 ; n° 315 du 17/11/88 et n° 332/88 du 24/11/88

Références comptables de la recette :

O-P-36 du 11-1-89

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

No 561 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

le 06 Janvier 1989 L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique : (Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric Directeur

Service de la comptabilité

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 78.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 ..... des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Soixante dix huit mille FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M BASAPOSE Pierre c/o B.P. 464 Kigali  
pour Facture n° 0032 du 7.11.1988.

O-P-36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
                          { clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Effacer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

**KARURANGA Frédéric**  
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : voir au verso

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 880.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 20005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) huit cent quatre-vingt mille FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M HAGENIMANA Fioduald c/o Guichet B-N-E pour Facture n° 37/88 du 11/11/1988

D.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Bijfer les mentions inutiles)

A KIBALI

No 561 du 31.12.88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : voir au verso



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 600.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Six cent mille FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. MUNYAMPOTOLE Ladislas BP 1577 Kigali pour facture du 23 Nov. 1988.

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
                          { clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Différer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31-12-88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : voir au verso

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 5.200.000.....

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article ..... 20 005 ..... des fonds de tiers du budget pour ordre la somme de (en toutes lettres) ..... Cinq millions deux cent mille FRW.....

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M SE RUBYOGO Zacharie cpte BCR 684/16  
pour Facture n° 015/88 du 21 Novembre 1988

O-P-36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
                          { clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de ..... 009 .....

(Effacer les mentions inutiles)

A ..... KIGALI .....

No ..... 561 ..... du ..... 31.12.88 .....

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 1.198.914

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Un million cent quatre vingt dix huit mille neuf cent cinquante quatre Rw.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M RWANDA PAINTS cpte BC R Kigali 508 pour Facture n° 59647 du 10/11/88.

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 0199

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31-12-88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric Directeur de l'ordonnancement



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 310.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 ..... des fonds de tiers du budget pour ordre la somme de (en toutes lettres) Trois cent cinquante mille FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M A.C.A.M. Cete PCE 25824/22 Ar du Comm. pour Facture no 265/88 du 21-10-88.

D-P 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
                          { ~~cloture~~

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31-12-88

le 26 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Eric  
Directeur de l'ordonnancement

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 317.200

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 20 005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de (en toutes lettres) Trois cent dix sept mille deux cent FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. RWANDA FOAM BCP n° 12595-82 pour facture n° 46718 du 1-12-88.

0-P 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 561 du 31-12-88

le 06 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique : (Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

Service de la comptabilité

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 120.052

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 3005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) cent vingt mille cinquante deux Fw.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M ONAFRACOM cpte BNR 24 01 01 pour Factures n° GE 1857/14/88 du 26.08.88 - n° GE 2100/14/88 du 31.10.88; GE 2126/14/88 du 31.10.88; GE 2122/14/88 du 31.10.88; GE 2127/14/88 du 31.10.88.

Références comptables de la recette : L580/14/88 du 2.12.88 et L579/14/88 du 02.12.88

Ordonnance de { transfert  
clôture 0-8-36 du 11-1-89

Bordereau de régularisation No 566 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI, le 07 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique : (Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 48.450

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre la somme de (en toutes lettres) Quarante huit mille quatre cent cinquante FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. Et SIEVA Cpte B.C.R n° 4940/90 pour facture n° 42216/88 du 20-11-88

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation comptable de 009

No 566 du 31-12-88

(Biffer les mentions inutiles)

A KIGALI le 07 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique : (Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric, Directeur de l'Ordre des Comptables

Service de la comptabilité

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 132.745

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30 005 des fonds de tiers du budget pour ordre.

la somme de (en toutes lettres) Cent trente deux mille sept cent quarante cinq FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M. Imprimerie de Kabgayi, BCR KIGALI 128/31 pour Parture n° 13380 du 11-11-88

op. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Supprimer les mentions inutiles)

A KIGALI, le 27 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Frédéric  
Directeur de l'ordonnancement

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 28.380

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 20005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de (en toutes lettres) Vingt huit mille trois cent quatre-vingt Rw.:

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M IMPRIMERIE de KIGALI DCR n° 80.17-63 pour Facture n° 10971 du 30.11.87

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert  
clôture  
Bordereau de régularisation  
Comptable de 1009  
(Bayer les mentions inutiles)

No 566 du 31-12-87  
le 27 Janvier 1989

A KIGALI

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :  
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KARURANGA Fredar  
Directeur de l'Ord. nn.n e an



ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 116.083

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre la somme de (en toutes lettres) Cent seize mille quatre vingt trois FRW.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M E. R. P. Cte B.C.-R n° 216/22 pour facture n° 08321/88 du 11.12.88

O.P. 36 du 11-1-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Supprimer les mentions inutiles)

A KIGALI

No 566 du 31.12.88

le 07 Janvier 1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : voir au verso

KABURANGA Fredel  
Directeur de l'ordonnancement